

APPEL A PROJETS 2017 : LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

1. Journée internationale contre le racisme et la discrimination

Cet appel à projets est publié le 21 mars 2017 à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme et la discrimination.

Cet appel à projets est lancé à l'initiative de la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances, madame Bianca Debaets, du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le thème central de cet appel est **la lutte contre le racisme et la discrimination** dans la Région de Bruxelles-Capitale.

2. Description du thème de l'appel à projets

Bruxelles est une métropole variée et multiculturelle composée d'une impressionnante diversité de personnes, idées, cultures, langues et identités.

Elle se caractérise par une grande densité de la population qui comprend toutes les couches sociales et par un afflux massif de personnes venant d'autres régions de Belgique ou de l'étranger. Ces flux contribuent à la croissance, à la diversification et au rajeunissement de la population bruxelloise qui compte à ce jour plus de 170 nationalités différentes et un grand nombre de jeunes adultes.

Cette réalité s'accompagne de grands défis dans le domaine de la cohésion sociale et de l'égalité. Mais cette diversité est également une richesse parce que la dynamique et le potentiel de notre Région en dépendent.

La Région de Bruxelles-Capitale aspire à une société où chacun a des chances similaires, où tous les citoyens sont traités sur un pied d'égalité et sans discrimination, indépendamment de leur nationalité, couleur de peau, ascendance et origine nationale ou ethnique ('critères raciaux' tels que définis par la législation antiracisme et anti-discrimination).

Hélas, on doit bien trop souvent encore faire face à de la discrimination sur la base de ces critères, et plus précisément dans des domaines tels que l'économie, l'emploi, le logement, la mobilité, l'accès aux biens et aux services, les services publics, les pouvoirs locaux, le tourisme, etc.

C'est pourquoi la Région de Bruxelles-Capitale veut engager la lutte contre les expressions de racisme - l'islamophobie, l'antisémitisme et l'afrophobie y compris - et les discriminations à travers :

- la lutte contre la discrimination directe et indirecte;
- la lutte contre les discours de haine : messages qui encouragent à la haine, à la violence ou à la discrimination ;
- la lutte contre les actes de haine : divers types de violence, les agressions physiques et verbales ou le harcèlement dans l'espace public, ou sur l'internet et les réseaux sociaux ;
- ...

La Région de Bruxelles-Capitale tient également à promouvoir :

- une image positive de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ,
- la concertation interreligieuse et philosophique,
- et des actions qui luttent contre les stéréotypes .

Par cet appel à projets, le Service public régional de Bruxelles souhaite donner à la vie associative bruxelloise l'opportunité de développer des projets très spécifiques visant à **lutter contre le racisme et la discrimination**.

Les projets seront jugés :

- d'une part, sur la base de leur 'call to action' c.-à-d. la manière dont les Bruxellois sont appelés à réagir contre le racisme et la discrimination ;
- d'autre part, sur la base de la qualité des moyens et instruments proposés aux Bruxellois pour s'engager activement ou s'exprimer contre le racisme.

3. Quels projets et actions sont pris en compte?

3.1 Types de projets

Dans le cadre de cet appel à projets, vous pouvez introduire une demande pour deux types de projets :

- D'une part, cet appel à projets est ouvert à toute proposition de projet émanant d'associations, dans le but d'organiser **un événement qui se déroulera entre le 20/11/2017 et le 17/12/2017 inclus** et d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population et les professionnels de Bruxelles autour du thème central de l'appel à projets.

Ces événements sont de préférence gratuits. Si cela n'est pas possible, les prix d'accès doivent être démocratiques.

- D'autre part, cet appel à projets offre également la possibilité aux associations de mettre en œuvre un **projet transmédia** sur le thème central de cet appel à projets. Les projets sélectionnés seront intégrés dans une campagne de communication à grande échelle dans le cadre de la lutte contre le racisme.

Les organisations qui introduisent une demande relative à un projet transmédia, ne sont pas tenues d'organiser un événement, elles doivent toutefois fournir un produit fini accessible - de préférence en français et en néerlandais - et ce pour le vendredi 10 novembre 2017 au plus tard. Le produit final doit répondre aux critères d'accessibilité selon Anysurfer. Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet suivant : www.anysurfer.be.

3.2 Actions

Si ces actions sont **des événements publics**, elles doivent avoir lieu au cours de la période précitée et sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Elles peuvent englober les actions suivantes, mais ne doivent pas s'y limiter :

- des activités socioculturelles, artistiques, sportives et folkloriques ;
- des activités orientées sur le développement de réseaux ;
- des événements originaux qui mettent en contact différents groupes-cibles ;
- des actions de sensibilisation, d'information, de formation ;
- des journées de rencontres, débats ou activités de sensibilisation.

Les projets transmédiés couvrent notamment la création:

- d'articles et récits ;
- de petits films, clips vidéo et reportages ;
- d'un autre matériel audiovisuel ;
- de sites internet ;
- d'applications pour smartphones et tablettes.

Cet appel à projet souhaite encourager **les organisations à collaborer**. En mettant sur pied une action non pas individuellement mais avec d'autres acteurs, il est plus facile de toucher un plus large public et de donner plus de notoriété aux événements ou produits. Les projets qui démontreront une collaboration bien ficelée ? pourront prétendre à une **allocation plus élevée**.

3.3 Public cible

Le public cible est constitué d'une part de la population bruxelloise en général, et d'autre part, de la société civile et des professionnels actifs dans le domaine de l'égalité des chances et de la diversité dans la Région de Bruxelles-Capitale en particulier.

4. Pourquoi est-il intéressant d'introduire un projet?

- votre événement ou produit transmédia sera soutenu ou intégré dans une campagne de communication à grande échelle dans le cadre de la lutte contre le racisme qui s'affichera en rue à partir +/- du 20 novembre 2017. Nous garantissons une grande visibilité de cette campagne dans le paysage urbain via un petit film, des affiches, des flancs de bus et de trams, etc. ;
- vous pouvez bénéficier d'une subvention pour l'organisation d'un événement ou la création d'un produit transmédia qui sera présenté à un grand public;
- votre organisation et projet seront présentés sur notre page Facebook Be equal be.brussels (<https://www.facebook.com/be.equal.be.brussels/>) ;
- votre événement sera intégré dans une brochure de programme électronique ;
- une action de lancement originale et ludique présentera la campagne à la presse. Pendant cette conférence de presse, nous prévoyons des contacts avec des journalistes et nous vous offrirons la possibilité de présenter votre projet ;
- la stratégie de communication vous sera présentée avant le lancement de la campagne ;
- nous sommes prêts à vous accompagner dans votre projet, tant au niveau du contenu que du technico-administratif ;
- le bureau de communication avec lequel nous collaborerons, pourra vous donner des conseils relatifs aux relations publiques de votre organisation ainsi qu'à la promotion de votre événement.

5. Comment introduire une demande de subvention?

5.1 Qui peut introduire une demande?

Les institutions privées et toutes les associations ayant la personnalité juridique situées dans la Région de Bruxelles-Capitale et actives dans le domaine de l'égalité des chances. Sont exclues toutes les organisations (sociétés, entreprises, consultants...) relevant du secteur privé ou marchand, ainsi que les personnes physiques.

5.2 Quand peut-on introduire une demande?

Cet appel à projets est ouvert du **mardi 21 mars 2017 au vendredi 21 avril 2017**. Les candidatures doivent être envoyées par e-mail au plus tard le vendredi 21 avril 2017 à l'aide du formulaire ci-joint.

Le résultat de cet appel à projets sera communiqué à l'intéressé au plus tard le **mercredi 31 mai 2017**.

5.3 Sous quelle forme peut-on introduire une demande?

Votre demande de subvention doit être introduite par écrit ET envoyée par e-mail à l'adresse suivante : dgille@gob.brussels

Le formulaire de demande pour les subventions de projets et les budgets de projets est à envoyer sous format Word et sous format PDF, les annexes sont à envoyer sous forme PDF.

5.4 Quand votre demande est-elle recevable?

Une demande recevable répond aux conditions suivantes :

- La composition du dossier de demande de subvention est complète (telle que décrite dans le guide des subventions : 'Comment constituer un dossier de demande de subvention?')
- Le demandeur doit démontrer par une motivation claire et concrète pourquoi le projet s'inscrit dans le thème précité.
- L'événement débute au plus tôt le 20 novembre 2017 et se termine au plus tard le 17 décembre 2017.
- S'il s'agit d'un produit multimédia, il doit être finalisé au plus tard le 10 novembre 2017.
- Les activités faisant partie du fonctionnement régulier (structurel) d'une association ne sont pas considérées comme un projet. Le budget du projet ne peut comprendre aucun frais de fonctionnement structurel.

5.5 Comment se déroule la procédure administrative liée aux demandes de subvention?

Vous trouverez toutes les informations sur les catégories de dépenses qui sont prises en considération, sur les critères pris en considération lors de l'évaluation de votre demande, ainsi que tous les détails concernant la décision d'octroi et sur la liquidation des paiements dans le Guides des subventions pour les projets dans le domaine de l'Egalité des Chances et de la diversité en Région de Bruxelles-Capitale (voir annexe).

6. Quelles sont les exigences en matière de communication pour les projets sélectionnés?

Lors de l'événement et dans toutes les publications liées au projet (affiches, programmes,...), il sera obligatoirement fait mention du **soutien de la Région de Bruxelles-Capitale au moyen du logo 'Be equal be.brussels'**. Le logo peut être demandé auprès de la direction Égalité des Chances régionale.

En outre, il est demandé aux organisations **de participer activement à :**

- la campagne de communication lancée par la direction Égalité des Chances régionale via les **réseaux sociaux** ;
- la **conférence de presse** organisée et au cours de laquelle la campagne de communication relative à la lutte contre le racisme sera lancée ;
- la **diffusion** de l'information et du matériel de promotion de la campagne de communication comme les affiches, les prospectus, etc.

Pour les projets sous forme **d'événement public**, un court texte d'annonce est demandé reprenant la date, l'heure, le lieu et les modalités d'inscription. De cette manière, nous pourrions promouvoir votre activité via nos comptes sur les plateformes de réseaux sociaux.

Pour les projets sous forme de **produit multimédia**, il est nécessaire de tenir compte des critères d'accessibilité d'*Anysurfer*. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet : www.anysurfer.be

7. Vous souhaitez de plus amples informations?

N'hésitez pas à nous contacter! Ci-dessous, vous trouverez nos coordonnées :

Adresse :

Service public régional de Bruxelles
Bruxelles Coordination régionale
Direction Égalité des Chances régionale
Boulevard du Jardin botanique 20
1035 Bruxelles

Collaborateurs :

Muriel Baeijens (FR) : 02/800.36.75 - mbaeijens@sprb.brussels
Dirk Gille (NL): 02/800.36.65 - dgille@gob.brussels

8. ANNEXES :

Annexe 1 : Formulaire de demande de subvention de projet + budget du projet (modèle)

Annexe2 : Guide des subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances et de la diversité en région de Bruxelles-Capitale